

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Villeurbanne, le 27/12/2019

Unité Départementale du Rhône

Affaire suivie par : Christophe POLGE
Cellule Risques Accidentels
Tél. : 04 72 44 12 51
Télécopie : 04 72 44 12 57
Courriel : christophe.polge@developpement-
durable.gouv.fr
Réf. : UDR-CRT-19

Commission de Suivi de Site

***Sociétés KEM ONE, ELKEM, RHODIA OPERATIONS Usine de SAINT FONTS et
RHODIA OPERATION BELLE ETOILE à SAINT FONTS***

**Réunion du 6 novembre 2019
à la Mairie de SAINT FONTS**

Liste des annexes :

📎 Annexe 1 : Ordre du jour :

Liste des participants :

Les membres du collège « administrations »

- M. Clément VIVES, sous-préfet du Rhône, secrétaire général adjoint ,
- M. Christophe POLGE, chef de la cellule risques technologiques et adjoint au chef d'unité départementale, Unité Départementale du Rhône à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- M. THOMAS Jean-Baptiste SDMIS Feyzin,
- Mme Maëva ASSEMAT – DDT 69,
- M. Vincent BOULET – DDT 69,
- Mme Gwennaële GUERLAVAS – DDT 69,

Les membres du collège « collectivités territoriales »

- Mme Nathalie FRIER , Maire de SAINT FONTS,
- M. Philippe MASSON, mairie de SAINT FONTS,
- Mme Anne-Laure MEUNIER, mairie de SAINT FONTS,
- M. Jacques-Olivier PANIER, mairie de SAINT FONTS,

- Mme Caroline PAULES, mairie de FEYZIN,
- Mme Isabelle NARDOU-THIMONET – Métropole de Lyon,
- M. Gilles BROCARD – Métropole de Lyon,

Les membres du collège « exploitants »

- M. Sébastien STERIN, directeur site sté ELKEM Silicones,
- M. Daniel BOMBASARO, directeur technique sté ELKEM Silicones,
- Mme Catherine BASTIEN, directeur technique sté KEM ONE.
- M. Yannick JAN, directeur sté KEM ONE.
- M. Yves COURTEMANCHE, directeur sté RHODIA OPERATION BELLE ETOILE,
- M. Patrick NADJAR, directeur sté RHODIA OPERATION usine St Fons Chimie.
- Mme Karen TISSOT, directeur technique sté RHODIA OPERATION usine St Fons Chimie.

Les membres du collège « salariés »

- M. Jean- François FANJAY membre CSSCT sté RHODIA OPERATION BELLE ETOILE,
- M me Nadege MARTINET, membre CSSCT sté RHODIA OPERATION BELLE ETOILE,
- M. Michaël JUQUEL membre CSSCT sté RHODIA OPERATION usine St Fons Chimie.
- M. Joël MERIEM, membre CSSCT sté RHODIA OPERATION BELLE ETOILE,
- M. Julien THOMAS, membre CSSCT sté KEM ONE.

Les membres du collège « riverains »

- M. Thierry MOUNIB, Association Bien Vivre à PIERRE-BENITE,

Assistaient également à la réunion :

- M.Ludovic BATTISTA, inspecteur de l'environnement DREAL Auvergne Rhône Alpes,
- Mme Isabelle de GRANDVOIR – DREAL Auvergne Rhône Alpes

Les membres excusés

- M. Jérôme MOROGE, Maire de PIERRE-BENITE,
- M. Michel THIEN, Conseil Départemental du Rhône,
- M. David SOUVESTRE, Région Auvergne Rhône-Alpes
- M. Jean-Luc DA PASSANO, Vice-Président de la Métropole

1 – OUVERTURE PAR Mme Nathalie FRIER, Maire de SAINT FONTS

Madame le maire de SAINT FONTS ouvre la séance à 9 h 30 et remercie les personnes présentes.

Monsieur Clément VIVES est très heureux d'avoir à la fois plusieurs exploitants mais également des représentants et des acteurs concernés. La tenue de la commission de suivi de site est un moment nécessaire pour échanger de manière la plus transparente possible. C'est une attente encore plus forte dans le contexte de l'accident LUBRIZOL.

Monsieur Clément VIVES annonce vouloir évoquer deux points majeurs :

- l'annulation du PPRT de la vallée de la Chimie,
- l'accident de LUBRIZOL à ROUEN.

Concernant l'accident de Lubrizol, la commune de SAINT FONTS est particulièrement concernée car plusieurs sites SEVESO Seuil Haut sont présents sur sa commune. Le sujet n'est pas directement transposable car le site de Lubrizol ne présente pas de risques identiques à ceux représentés aujourd'hui autour de la table.

Dès le lendemain de cet incident le préfet de Région a choisi d'écrire à tous les exploitants de sites SEVESO Auvergne-Rhône-Alpes. Cette lettre présentait un certain nombre de rappel de préconisation et demandait aux exploitants un retour sur certains points. Un deuxième courrier a été par la suite transmis axé notamment sur la communication de crise.

Sur la base des courriers du préfet, un programme spécifique a d'ores et déjà été mis en œuvre au mois d'octobre 2019. Un sujet majeur concerne l'information des populations. Il se trouve qu'une journée particulière d'information et de communication avec un certain nombre d'outils était prévue le 08/10/2019 au niveau régional. Elle et donc a été menée avec une résonance particulière puisque l'incendie de Lubrizol avait mis ce sujet-là quelques jours avant

sur le devant de la scène. Ce sujet majeur sera pris en compte et davantage encore à chaque exercice. Une meilleure communication entre l'ensemble des acteurs est à envisager, avec un souhait légitime de transparence, de réactivité et une pédagogie particulière. L'objectif est ici d'éviter les mauvaises interprétations parfois en provenance de sources différentes et avec des messages discordants.

Christophe POLGE : complète que dès l'incident, et sur la base des courriers préfectoraux, une campagne d'inspections a été lancée. Celle-ci a notamment consisté à contrôler l'état des connaissances des produits stockés sur les sites. Cette campagne d'inspection spécifique comprenait également, pour une grande partie d'entre elles, des vérifications de conformité incendie. Concernant SAINT FONTS, il y a eu 2 inspections sur les sites ELKEM et KEM ONE.

Huit inspections ont déjà eu lieu sur l'ensemble des sites SEVESO Seuil Haut du département. L'ensemble des sites seront contrôlés à échéance du 1^{er} trimestre 2020. Dans un deuxième temps, une action un peu plus ciblée aura lieu l'année prochaine en ce qui concerne la gestion d'urgence et notamment la capacité de mise en place du plan d'urgence interne du site hors horaires habituels. Un dernier point concerne la communication. L'objectif est d'améliorer la façon de communiquer, et c'est tout l'intérêt du courrier du préfet qui demande un lien plus fort entre les services communication de l'exploitant et les services communication de la préfecture en vue de donner des informations sûres le plus rapidement possible.

Nathalie FRIER : insiste sur le besoin afficher un partenariat très fort y compris avec les collectivités.

Clément VIVES : acquiesce il faut mettre un point d'honneur à veiller à la qualité de la communication. En situation de crise, le but au PC opérationnel est de pouvoir avec le maire ou son représentant, l'exploitant ou son représentant et bien entendu l'ensemble des services concernés réunis au COD en Préfecture faire remonter toutes les informations du terrain, les confronter et en déduire des éléments de communication uniques qui pourront ensuite être repartagés complètement par tous les canaux. Il faut que les exploitants aient en tête que le souhait du préfet est que soient lancés des exercices inopinés, en plus des exercices prévus qui sont complètement nécessaires, y compris nocturne ou sur les jours fériés.

2 -Présentation de la procédure d'approbation d'un nouveau PPRT de la vallée de la chimie

Présentation faite en séance et jointe au présent compte rendu

Clément VIVES : concernant l'annulation du PPRT de la vallée de la chimie, rappelle que le PPRT, adopté en 2016, a fait l'objet d'une annulation avec un effet différé de deux ans par une décision du tribunal de Lyon le 10/01/2019 basée sur un vice de procédure en l'occurrence la soumission d'une demande d'avis au cas par cas à une autorité environnementale qui n'était pas considérée comme indépendante.

Le PPRT a donc toujours ses pleins effets d'application de l'ensemble des mesures jusqu'au 10/01/2021.

Gwennaëlle GUERLAVAS : rappelle les éléments d'actualités, le PPRT a été annulé avec effet différé de deux ans, mesure exceptionnelle, le juge a décidé de donner deux ans à l'état pour finalement reprendre ce PPRT et ne pas laisser de vide juridique s'agissant d'un plan d'une ampleur considérable avec des enjeux de sécurité à la clé. La stratégie de l'État présenté le 27/03/2019 en COPIL repose sur le fait que le ministère a fait appel du jugement. La mise en œuvre du PPRT actuel se poursuit avec un effort demandé à tous pour accompagner le mouvement et surtout ne pas donner le sentiment que les dispositifs s'arrêtent. En parallèle, l'élaboration en deux ans d'un nouveau PPRT sur la base des mêmes entrants techniques qui avaient été pris en compte pour le PPRT actuel est engagé afin d'éviter le risque de rupture de l'action des collectivités et de l'État sur le territoire.

Concernant la nouvelle procédure enclenchée, une nouvelle demande de cas par cas à l'autorité environnementale nationale (point sur lequel le juge avait considéré qu'il y avait un vice de procédure) a été faite le 14/06/2019 par les services instructeurs (DREAL et DDT). L'autorité environnementale nationale a dispensé le nouveau PPRT d'évaluation environnementale. Par la suite, une feuille de route a été présentée aux collectivités et aux industriels au mois octobre 2019 Cette feuille de route doit être présentée aux trois commissions de suivi de site des 10 sites industriels de la vallée de la Chimie comme le prévoit finalement l'élaboration d'un PPRT, ce qui est fait aujourd'hui pour Saint Fons. L'objectif recherché est donc bien de maintenir la protection des populations en évitant tout interruption des dispositifs réglementaires opérationnels et financiers entre les deux PPRT.

Le calendrier contraint de ce nouveau PPRT nécessite d'aboutir à fin 2019 à l'arrêt de prescription du nouveau PPRT. La réunion d'aujourd'hui fait partie de ce processus qui nous amène à arrêter cette prescription à la fin de l'année.

L'arrêté de prescription va reprendre les mêmes modalités de concertation que l'arrêté de prescription qui avait été pris pour le PPRT actuel sans évolution et notamment avec l'indication qu'il y aura au moins 3 réunions publiques organisées sur le territoire à FEYZIN à SAINT FONTS et PIERRE BENITE. Il précisera aussi les modalités d'association en s'appuyant sur la même liste des POA telle quelle était définie en 2015 sachant qu'elle est élargie par rapport à ce que prévoient les textes et notamment au représentant de CSS. L'arrêté de prescription précisera qu'il y aura au moins 3 réunions de POA qui seront organisées lors de l'élaboration PPRT. Les CSS seront également sollicités pour un avis et délibération collège également en juin 2020. L'arrêté d'approbation est prévu au plus tard le 09/01/2021.

La métropole présente le point d'avancement de la mise en œuvre du PPRT qui montre que la dynamique est toujours bien en cours.

Isabelle NARDOU-THIMONET : Sur la partie logement Rhône Habitat la dynamique a continué (voir présentation). Sur SAINT-FONTS une centaine de logements ont été diagnostiqués accompagnés et une dizaine de chantiers sont en cours. LA MÉTROPOLE continue de déployer les outils communication et à s'appuyer sur les communes pour sensibiliser les riverains. Les missions ont été réorganisées pour passer à une vitesse industrielle. « Bâti contrôle » qui réalise désormais l'ensemble des diagnostics au sein des habitations les envoie au propriétaire et conduit la consultation des entreprises lorsqu'elle lui est confiée, Soliha n'a que le volet administratif et financier pour les logements en PPRT et se recentre sur son cœur de métiers qui est l'accompagnement des copropriétés. Un travail avec les bailleurs sociaux a été commencé.

Gilles BROCARD : Concernant les mesures foncières, ces dernières se concentrent essentiellement sur la commune de FEYZIN. Il n'y a pas de délaissement ni d'expropriation sur le territoire de SAINT FONTS.

50 dossiers sont actuellement en cours et la métropole en a déjà acquis quasiment la moitié.

Dans le cadre du pacte Métropolitain d'innovation la métropole de Lyon avec l'État ont proposé un dispositif d'accompagnement et d'information de l'ensemble des acteurs économiques présent dans les périmètres PPRT . Cela a fait l'objet de dispositif à deux étages à la fois des séries d'informations collectives sous la forme de réunions, rencontres, d'un courrier distribué auprès de 1400 entreprises concernées sur l'ensemble du territoire du PPRT de la vallée de la chimie mais également la présence sur le terrain de médiateurs qui ont estimé et porté la primo information auprès de 300 acteurs économiques rencontrés.

Nathalie FRIER : considère que cette action est une bonne nouvelle. SAINT-FONTS est vraiment impactée. Cette vallée de la chimie est utile pour la Métropole, crée une dynamique pour l'ensemble du territoire et même au-delà. SAINT-FONTS est néanmoins un territoire des plus précaires et il est nécessaire qu'il puisse bénéficier d'une solidarité nationale.

Clément VIVES : répond que ce sujet est criant particulièrement à SAINT-FONTS mais également sur d'autres communes. L'État souhaite vous accompagner au mieux . Un certain nombre de certitudes ont été présentées ici sur le fait que dans le nouveau PPRT ce qui est interdit aujourd'hui sera toujours interdit et ce qui est aujourd'hui autorisé sera toujours autorisé. En revanche cette annulation a demandé au comité de pilotage une accélération de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du PPRT actuel. C'est un fait très positif.

Monsieur MOUNIB : souhaite savoir quel est le risque que le PPRT ne soit pas approuvé dans les temps et quelles en seraient les conséquences ?

Clement VIVES : répond que très concrètement bien que très optimiste, il ne peut pas garantir le risque 0. En effet, le calendrier est très contraint. Le rétroplanning présenté ici prévoit une adoption fin 2020 pour une échéance en début 2021. L'engagement de tous les acteurs sur tous les sujets sera primordial. Des réunions publiques sont prévues il ne faudrait pas qu'elles soient annulées reportées etc... Tout a été pris en compte pour que le calendrier puisse se tenir, y compris durant la période la plus difficile des élections métropolitaines et municipales. Si jamais il y avait interruption, les mesures d'urbanisme qui n'ont pu être mises en place seraient susceptibles de disparaître et cela poserait des difficultés si des permis de construire étaient déposés à ce moment-là.

Monsieur MOUNIB : a entendu qu'à partir du moment où le nouveau PPRT serait ré approuvé, la possibilité de travaux sera reportés de facto de huit ans. Il souhaite savoir si les crédits d'impôts vont être reportés de la même manière.

Gwennaëlle GUERLAVAS : réglementairement, les délais de droit au financement des travaux est de 8 ans que ce soit une obligation de financement de l'état ou des industriels ou des collectivités. L'approbation d'un nouveau PPRt ré ouvre ce délai de 8 ans. Par contre le crédit d'impôt est reconduit par période de trois ans.

Hors réunion : il a été indiqué que c'est l'association Alysee qui est nommée représentante de la CSS à la POA.

3 -Présentation de la société KEM ONE par monsieur Yannick JAN (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Rappel général sur les activités du site KEM ONE de Saint-Fons :

le site produit du PVC à hauteur de 135 kt/an et du PVC sur chloré qui est un produit de spécialité à hauteur de 7 kt/an. KEM ONE St Fons constitue un grand site d'une surface de 55 hectares et emploie sur site 250 salariés environ. Les principaux domaines d'applications du PVC Masse se trouvent dans le domaine médical (Poches de sang, les poches de perfusion) mais aussi pour l'isolation des câbles électriques. Le PVC sur chloré est quant à lui utilisé pour le transport de l'eau chaude.

L'exploitant présente les quatre incidents qui se sont déroulés sur le site depuis 2016 et les mesures qui en ont découlé.

Concernant les actions mises en œuvre à la suite de l'incident de Lubrizol, l'exploitant précise :

- la réalisation d'un inventaire des natures et quantités substances dangereuses effectués tous les vendredi ;
- un exercice POI hors heures ouvrées effectué le 17/10/2019 (et un engagement pris d'un exercice du même type 1 fois/an)

Concernant les projets, l'exploitant signale le travail en cours de réduction des rejets de CVM dans l'air et de réduction des rejets de CVM dans l'eau.

Monsieur MOUNIB : constate que l'exploitant a réagi relativement vite aux directives post Lubrizol du ministère concernant la capacité de connaître très exactement ce qui est sur son site quand se produit un événement. Malheureusement il constate que l'exploitant s'est fixé une périodicité d'une fois par semaine. La question est donc de savoir si en l'espace d'une semaine il peut y avoir de grosses variations.

Yannick JAN : répond qu'avant Lubrizol le site était plus focalisé sur le chlore et le CVM c'est-à-dire les produits les plus dangereux. Le site a mis en place cet inventaire pour pouvoir répondre et agir immédiatement. Aujourd'hui le site ne sait le faire qu'à fréquence hebdomadaire. L'objectif est que la ligne d'astreinte puisse avoir connaissance pour le week-end de ces informations le vendredi. M. JAN ajoute qu'un groupe de travail va être monté pour que le système d'information de site permette d'avoir ces informations en temps réel mais cela demande un peu plus de temps.

4 -Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Ludovic BATTISTA, inspecteur du site (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Ludovic BATTISTA : Ce site était auparavant la propriété d'ARKEMA. Depuis la reprise du site, KEM ONE a opéré la cessation d'un de ces ateliers pour lequel il porte le dossier réglementaire de cessation d'activité. En revanche, un gros travail de gestion des sols est nécessaire sur ce site historique qui présente beaucoup de zones qui ont accueilli d'autres ateliers qui depuis ont été démantelés et pour lesquels c'est la société ARKEMA France qui est aujourd'hui l'interlocuteur de l'inspection .

L'actualité du site depuis les dernières années concerne le nombre d'incidents auquel l'exploitant a dû faire face. L'inspecteur présente les actions de l'inspection en réaction à ces incidents. Précédemment aux deux incidents notables de la fin de l'année 2018, les incidents qui avaient eu lieu étaient des signaux faibles. Une inspection a ainsi été menée avec le BARPI (bureau spécialisé du ministère) sur l'analyse du retour d'expérience des accidents, et ce qu'il en retourne. L'analyse des causes profondes des incidents est un travail de longue haleine qui nécessite d'entrer dans le caractère profond de l'organisation et un peu dans la culture de l'entreprise. C'est quelque chose sur laquelle l'inspection a pu insister et sur laquelle l'exploitant a engagé des actions. Malgré tout, il y a eu deux accidents significatifs en fin d'année qui ont fait l'objet d'actions spécifiques de l'inspection entraînant des arrêtés préfectoraux et des mises en demeure sur le délai de prévenance de ces incidents.

Monsieur MOUNIB : précise qu'il est satisfaisant de voir que l'inspection des installations classées a presque doublé ses inspections en 2019, puisque de 2016 à 2018 on peut remarquer que dans toute cette industrie chimique il y a eu une augmentation de près de 34 % des incidents/accidents selon le BARPI. Une telle progression en deux ans est plutôt inquiétante.

Christophe POLGE : répond qu'il y a une volonté forte du ministère et de l'inspection de se recentrer vers plus d'inspections. Le nombre d'inspection augmente d'année en année . A ce titre, l'inspection souhaite que les EDD deviennent des documents vivants au même titre que le document unique du site.

5 -Présentation de la société SOLVAY Belle Etoile par monsieur Yves COURTEMANCHE (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Site dédié à la chimie en bordure du Rhône au Nord de FEYZIN. C'est un site qui a la particularité d'être à la fois sur la commune de FEYZIN et sur la commune de SAINT-FONS qui date de 1952 sur 52 hectares et sur lequel travaillent six cents personnes. On repère six unités de production en continue. C'est un site SEVESO Seuil Haut à cause de deux matières premières l'adiponitrile et du nickel de Raney en stockage en fûts. Le site produit de Hexaméthylènediamine , du Sel de Nylon, des polymères PA 6.6 et des poudres à mouler, produits utilisés dans la fabrication des plastiques techniques de haute performance en remplacement du métal (clients : l'automobile et principalement les composants électroniques). Le site a la chance d'avoir un centre de secours avec deux pompiers en permanence de la « PIPS » et 80 pompiers auxiliaires sur le site. L'arrêté préfectoral du site impose d'en avoir 7 en continue 24/24.

6-Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Christophe POLGE en remplacement de madame Julie DUCROS inspectrice du site (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Concernant l'action de l'inspection de l'inspection des installations classées, le site fait partie du PPRt de la vallée de la chimie mais ne présente pas de risque dimensionnant au niveau de la zone. Un arrêté lui prescrit de nouvelles instructions notamment en termes de pic de pollution. En effet ce site se situe dans une zone de PPA et est considéré comme un émetteur de particules. Ces prescriptions cadrent les actions à mener en cas d'épisode de pollution. Ces actions sont graduelles selon l'ampleur de l'épisode et peuvent aller jusqu'à l'arrêt des installations. Au niveau des inspections le nombre va augmenter l'année prochaine conformément à la doctrine nationale présentée plus haut. Aucune non-conformité majeure n'a été relevée sur le site.

7-Présentation de la société SOLVAY SAINT FONS SPECIALITES par madame Karen TISSOT et monsieur Patrick NADJAR (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Site historique de la vallée de la chimie avec deux produits emblématiques de production que sont la vanilline et l'aspirine. Le site est classé Seveso seuil haut sur une surface de 35 hectares. 300 personnes Solvay et 150 employés de sous-traitance travaillent sur le site .

Les faits marquants depuis 2016 concernent :

- l'implantation de l'atelier vanille expert senteur qui a pour objet de développer de nouveaux arômes ;
- l'arrêt de la turbine à gaz,

Au niveau des exercices POI PPI 4 exercices ont lieu par an dont un réalisé avec la participation du SMDIS, le prochain exercice aura lieu le 28/11/2019.

Le site possède son propre service pompier en mutualisation avec Rhodia PI Belle Étoile.

8 - Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Ludovic BATTISTA (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Vu de l'inspection, la spécificité du site consiste en une zone au Nord de la rue Prosper Monnet et une zone au Sud où il n'y a plus d'activité ICPE et qui concentre des sujets de cessation d'activité. La zone au Nord est très compacte

avec 6 unités et une chaufferie sur le site ce qui amène à avoir un panel de risques accidentels et des risques chroniques liés à l'utilisation de la chaufferie et à la fabrication de composés organiques. Au niveau des inspections, le site reste dans un ratio classique aux sites SEVESO Seuil Haut avec une activité un peu plus importante en 2018 sur la base du traitement des études de dangers. L'occasion a ainsi été donnée de venir vérifier sur site certaines hypothèses qui sont prises dans les études de dangers. Pour 2019 deux inspections inopinées ont eu lieu et notamment une qui était l'occasion de venir constater durant l'épisode de pollution de cet été, la bonne mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de gestion des épisodes de pollution du site approuvé en fin d'année précédente.

Clément VIVES : souhaite connaître plus précisément les mesures qu'il contient.

Ludovic BATTISTA : répond que cet arrêté définit 3 types de seuil : le 1^{er} seuil de prévention, le 2^e seuil qui peut entraîner la limitation de certaines activités et le report de nettoyage de certains récipients et enfin le 3^e seuil qui demande la réduction de la capacité de production voire même, dans certains cas, l'arrêt.

Christophe POLGE : ajoute qu'au regard de l'évolution du changement climatique nous allons être confrontés régulièrement en été à des pics de pollution d'ozone qui sont susceptibles de générer des problèmes au niveau des exploitants qui habituellement profitent de cette période pour réaliser de grandes opérations de maintenance. Sur SAINT-FONS nous avons la chance d'être au bord du Rhône et ne pas avoir de souci de ressource en eau jusqu'à présent, mais sur d'autres sites SEVESO du département, ce problème commence à devenir prégnant.

M. MOUNIB : Ajoute que l'on peut aussi parler des rejets liquides puisque le Rhône en cas de sécheresse porte une concentration des rejets plus importante.

Christophe POLGE : répond que c'est le travail qui est fait avec la Métropole et l'exploitant puisque ce dernier envoie ses rejets dans un exutoire commun géré par la Métropole et qui arrive in fine dans le canal du Rhône. Il y a donc nécessité de rédiger des conventions entre les différentes parties. En tout état de cause le travail de l'inspection s'arrête à la limite du site au niveau de laquelle l'exploitant doit respecter son arrêté de rejet. En revanche, l'exutoire commun récupère des produits d'installations classées mais pas seulement. Des réunions sont ainsi prévues avec la police de l'eau qui gère cet aspect côté État.

M. MOUNIB : Se souvient que le SPIRAL avait une branche qui s'occupait de vérifier régulièrement les tronçons en aval pour la vallée de la chimie et se rappelle que cela a été abandonné.

Ludovic BATTISTA : Sur ce qui ressort de façon majeure des inspections depuis 2016, deux arrêtés de mise en demeure ont été pris pour des non-conformités réglementaires :

- la première avait concerné une des trois chaudières récentes, la chaudière n°2 pour non respect de valeur limite d'émissions. Le site s'est remis en conformité en changeant ses brûleurs en opérant des modifications organisationnelles d'utilisation de ces chaudières. Ces actions ont permis de lever la mise en demeure en 2018.

- la seconde concernait un événement d'actualité aujourd'hui au titre de Lubrizol, il s'avérait que deux magasins de produits finis n'étaient pas conformes à la réglementation sur la prévention du risque incendie. Le site s'est remis en conformité ce qui a pu être constaté en milieu d'année.

Les derniers dossiers traités sur ce site sont liés soit à des évolutions sur la modification du site (plateforme de développement des arômes) soit à des dossiers de traitement de gestion des cessations d'activité et notamment de pollution des sols. Plusieurs projets sont en cours du côté de Solvay à différentes échelles, plusieurs sujets de cessation sur la zone Sud certains ont été actés et d'autres sont en cours.

Christophe POLGE : la réhabilitation des sites pollués est un sujet important car tous les projets envisagés sur ce type de tènements ne sont pas en cohérence avec la gestion et pollution des sols. Cela génère des tensions avec les porteurs de projet voire les collectivités qui ont un projet attractif et souvent urgent. Il est donc important de bien anticiper les projets. .

Monsieur Thierry MOUNIB : insiste sur le fait que les entreprises qui veulent s'installer doivent être en adéquation avec les contraintes de la vallée de la chimie

9 - Présentation de la société ELKEM Silicones par monsieur Sébastien STERIN directeur du site (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Bluestar Silicones a été acquis par ELKEM en juin 2015 devenant l'un des principaux siliconiers intégrés. Il présente à SAINT-FONS un établissement mais sur deux sites séparés de 1 km. Le site regroupe 500 personnes sur le site (Elkem et sous traitants), une production de 210 000 tonnes, en termes d'activité 70 camions transitent par jour sur le site et expédient 130 000 tonnes par an de produits finis. Le site travaille au sein d'un système d'amélioration continue propre au groupe focalisé sur l'environnement. En termes d'accident avec ou sans arrêt la tendance est positive. Le site suit au quotidien les résultats environnementaux.

En 2019 pas de déclenchement de POI à déplorer et réalisation de 3 exercices POI dont 1 avec SDMIS et 1 à venir le 14/11/2019. Concernant l'environnement il faut noter une bonne maîtrise des rejets de composés organiques dans les effluents aqueux et un point d'attention principalement sur les matières en suspension dans les effluents aqueux malgré une baisse du nombre de dépassements en 2019 par rapport à 2018.

Un des projets du site a consisté en la reconfiguration du parc chlorosilanes Nord qui entraîne la réduction des risques et des impacts PPRt sur le site de Saint-Fons Nord par suppression de l'utilisation de Méthylchlorosilane en vrac d'ici fin 2020.

les autres projets sont :

- la rénovation de bâtiment de stockage inflammables ;
- la rénovation de bâtiment de stockage de matières premières (3000m²) ;
- les nouveaux stockeurs D4/HMDS ;
- le remplacement d'une TAR de l'atelier HER par une TAR plus puissante.

10 - Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Christophe POLGE en remplacement de l'inspectrice du site (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)

Présente l'actualité du site depuis 2016 date de la dernière CSS. Un focus est fait sur l'incendie du bâtiment 41 le 28/06/2016. La cause provient d'une fuite de Tetramethyldisiloxane liquide et vapeurs très inflammable.

La chronologie : Déclenchement incendie avec la tentative des pompiers auxiliaires d'intervenir sans pouvoir circonscrire le feu, les pompiers de la plateforme sont arrivés et avec déclenchement du POI. Rapidement des renforts en pompiers supplémentaires ont été nécessaires avec l'intervention du SDMIS. Dégagement de fumées noires très importantes couplé à des explosions, entraînant des conséquences médiatiques, une restriction de circulation sur l'autoroute et un confinement des écoles.

Conséquence : décès du cariste et 1 pompier interne légèrement blessé, impact environnemental limité, 300 m² d'entrepôts détruits et l'arrêt d'une partie de la production pendant une semaine .

Au niveau des actions de l'inspection, une inspection a été diligentée le jour même. L'exploitation a redémarré sous le contrôle des installations classées. Une inspection thématique sur le sujet ATEX a été effectuée. L'exploitant a ainsi signalisé les zones ATEX et non ATEX . Un APC a été pris en 2018 concernant la protection incendie.

Un certain nombre de dossiers ont été instruits ou sont en cours.

2019 : Demande de quota CO₂ pour la 4^{ème} période (2021,2025), remise du bilan quadriennal de suivi des eaux souterraines, remise EQRS, réalisation contrôle inopiné (TAR), PAC déposé pour le remplacement d'une TAR de l'atelier HER par une TAR plus puissante,

Nathalie FRIER et Clément VIVES lèvent la séance.